

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2026

Délibération n° 2026-94

Le mercredi vingt-trois septembre deux mille vingt-six à dix-huit heures, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de M. Sébastien BAILLET, Maire d'Étaples-sur-mer, en suite d'une convocation en date du seize septembre deux mille vingt-six.

Date convocation : 16/09/2026	Présents : Adjoints : M. BAILLET Sébastien, Mme TILLIER Nathalie, M. LEPRÊTRE Régis, M. BONVOISIN René, Mme POMMIER Marie-José, M. HAGNERÉ Damien, Mme PHILIPPOT Loëtitia, M. RAMET Philippe, Mme FOURNIER Pauline. Conseillers municipaux : Mme CALOIN Allison, M. CARALP Philippe, Mme CATHERIN Athénaïs, Mme ÉLYSÉ Andréa, M. GOSSELIN Jean-Michel, Mme HENRIETTE Aurélie, M. HOLMES Arnaud, M. LEPRÊTRE Emmanuel, Mme LOTH Cécile, M. MATHIAS Serge, M. RAMET Fabien, Mme ROUX Bérénice, M. WAROT Laurent, M. BERRIER Paul, M. De ROCQUIGNY Antoine, Mme DHALENNE Brigitte, Mme MAILLART Maryse, Mme PREUVOST Coralie
Conseillers en exercice : 33	Absents ayant donné pouvoir : Mme WACOGNE Aurore, Mme BONVOISIN Nathalie, M. TINDILLER Franck, M. RAMET Dominique
Conseillers présents : 27	Absents : M. CAUX Franck, M. LAMOUR Jean-Pierre
Absent(s) - procuration(s) : 4	Votant(s) : 31 Exprimé(s) : 31 Pour : 31 Contre : 00 Abstention : 00
Absent(s) : 2	
Total absent(s) : 6	Secrétaire de séance : M. CARALP Philippe

Objet	Marché n° 2025-001 « Exploitation et maintenance des installations thermiques des bâtiments de la Ville d'Étaples-sur-mer et du CCAS d'Étaples-sur-mer (en groupement de commandes) » - Avenant n° 3
Rapporteur	M. Régis LEPRÊTRE, 2^{ème} Adjoint au Maire d'Étaples-sur-mer aux Finances, aux Ressources humaines, aux Marchés publics et aux Subventions
Service instructeur	Service des Marchés publics
Annexe	• Procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 10 septembre 2026 à 17 heures 30 • Avenant n° 3
Domaine de compétence	1.1 - Marchés publics

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération n° 10 du Conseil municipal du 12 février 2018 instaurant un groupement de commandes permanent entre la Ville d'Étaples-sur-mer et le Centre Communal d'Action Sociale d'Étaples-sur-mer pour la passation de marchés publics et d'accords-cadres portant sur diverses prestations ;

Vu la délibération n° 5 du Conseil municipal du 6 février 2019 portant modification de ce groupement de commandes ;

Vu la délibération n° 15 du Conseil Municipal en date du 4 novembre 2024 autorisant le lancement d'une consultation en procédure d'appel d'offres ouvert en groupement de commandes entre la Ville et le CCAS d'Étaples-sur-mer pour des prestations d'exploitation et de maintenance des installations thermiques des bâtiments de chaque entité ;

Vu la décision du Maire n° 2025-01-02 en date du 15 janvier 2025 attribuant le marché à ENGIE SOLUTIONS, Direction Régionale des Hauts-de-France, 10 avenue de l'Horizon à VILLENEUVE D'ASCQ pour une durée de 10 ans à compter du 1^{er} février 2025 ;

Vu la délibération n° 14 du Conseil Municipal en date du 30 juin 2025 validant 2 avenants au marché actant la suppression du renouvellement d'équipements au titre du P3, modifiant les dates de renouvellement au titre P3/2, modifiant la valeur initiale des indices de révision d'une part et, formalisant l'ajout de travaux au « Complexe des Bergeries rugby / Bons Z'Enfants » au titre du plan de renouvellement d'autre part ;

Considérant la nécessité d'intégrer au marché des prestations et redevances P2 (prestations de maintenance et d'entretien courant) et P3/1 (garantie totale hors renouvellement des équipements) pour les installations du site « Unité de vie Raoul Perrault » qui ne figuraient pas au contrat initial car jusqu'ici à charge du bailleur propriétaire du bâtiment ;

Considérant la nécessité d'ajouter des prestations et redevances P2 et P3/1 des nouvelles installations du site de la Gendarmerie notamment des climatiseurs et un ballon ECS électrique ;

Considérant l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 10 septembre 2026 à 17 heures 30 pour statuer sur l'avenant formalisant ces modifications ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- **approuver** l'avenant en pièce jointe ;
- **autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant par délégation à le signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution ;
- **autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant par délégation à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Dit que :

- la présente délibération sera transmise au contrôle de légalité ;
- elle fera l'objet des mesures de publicité prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;
- elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité lui conférant son caractère exécutoire ;
- le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens ».



**Le Maire d'Étaples-sur-mer,
M. Sébastien BAILLET**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-25 du Code général des collectivités territoriales, la présente délibération a été inscrite sur la liste des délibérations examinées par le Conseil municipal, affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune le 30 septembre 2026.



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES
PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION d'APPEL D'OFFRES
Avenant n° 3 au marché n° 2025-001

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Commune d'Etaples-sur-mer
Place du Général de Gaulle – BP 119
62630 ETAPLES-sur-MER
Tél. : 03 21 89 62 40
Mail : linda.boutillier@etaples-sur-mer.fr
N° SIRET : 216 203 182 000 11

B – Objet

Marché n° 2025-001 « exploitation et maintenance des installations thermiques des bâtiments de la Ville d'Etaples-sur-mer et du CCAS d'Etaples-sur-mer (en groupement de commandes) – Avenant n° 3

C – Exposé

Vu la délibération n° 15 du Conseil Municipal en date du 4 novembre 2024 autorisant le lancement d'une consultation en procédure d'appel d'offres ouvert en groupement de commandes entre la Ville et le CCAS d'Etaples-sur-mer pour des prestations d'exploitation et de maintenance des installations thermiques des bâtiments de chaque entité,

Vu la décision du Maire n° 2025-01-02 en date du 15 janvier 2025 attribuant le marché à ENGIE SOLUTIONS, Direction Régionale Hauts de France, 10 avenue de l'Horizon à VILLENEUVE D'ASCQ pour une durée de 10 ans,

Vu la délibération n° 14 du Conseil Municipal en date du 30 juin 2025 validant deux avenants au marché initial de la manière suivante :

Avenant n°1 : Réajustements financiers et contractuels

- Suppression du renouvellement P3/2 sur certains équipements et ajustement du tarif P3/2 correspondant.
- Décalage des dates de renouvellement prévues dans le plan P3/2 pour d'autres équipements.
- Mise à jour des indices de référence servant à la révision des redevances : l'indice **EBIQ** pour la redevance P2 et l'indice **TE** pour la redevance P9.

Avenant n° 2 : Extension de périmètre et mise à jour technique

- Réfection de la chaufferie du site n° 10 « Complexe des Bergeries Rugby/BZF » et son intégration au marché dans le cadre des prestations P3/2.
- Actualisation de l'inventaire des équipements de ce site ainsi que le recalcul des montants des prestations P2 et P3.

PV CAO Attribution

Marché n° 2025-001 « Exploitation et maintenance des installations thermiques de la Ville d'Etaples-sur-mer et du CCAS d'Etaples-sur-mer (en groupement de commandes) Avenant n° 3

Page : 1 / 5

Considérant la nécessité d'ajouter des prestations de maintenance (P2) ainsi que de garantie totale hors renouvellement des équipements (P3/1) des installations du site nouvellement intégré au marché « Unité de vie Raoul Perrault », prestations à la charge du CCAS d'Etaples-sur-mer,

Considérant la nécessité d'ajouter des prestations de maintenance (P2) ainsi que de garantie totale hors renouvellement des équipements (P3/1) des nouvelles installations du site « Gendarmerie », prestations à la charge de la Ville d'Etaples-sur-mer

est présenté, pour validation de la Commission d'Appel d'Offres, l'avenant en pièce jointe.

D - Composition de la commission d'appel d'offres en date du 10 septembre 2026 à 17 heures 30**D1 - Membres à voix délibérative :**

Nom et prénom	Qualité	Titulaire (T) ou Suppléant (S)	Présent (P) Ou Absent (A)
Sébastien BAILLET	Maire de la Ville d'Etaples-sur-mer	T	P
Aurore WACOGNE	Adjointe au Maire	T	Absente Excusée
Jean-Michel GOSSELIN	Conseiller Municipal	T	P
Régis LEPRETRE	Adjoint au Maire	T	P
René BONVOISIN	Adjoint au Maire	T	P
Jean-Pierre LAMOUR	Conseiller Municipal	T	Absent Excusé
Fabien RAMET	Conseiller Municipal	S	
Allison CALOIN	Conseiller Municipal	S	
Philippe RAMET	Conseiller Municipal	S	
Serge MATHIAS	Conseiller Municipal	S	
Paul BERRIER	Conseiller Municipal	S	

D2 – Autres personnes présentes :

Nom et prénom	Qualité
Armelle BAILLET	Directrice du CCAS
Sabine CALOIN	Directrice Financière Commune d'Etaples-sur-mer
Emmanuel PAUCHET	Chef de service – Sécurité/Contrôle réglementaire - CTM
Linda BOUTILLIER	Agent en charge du Service Marchés Publics – Commune d'Etaples-sur-mer

☒ Le quorum est atteint, la commission peut valablement délibérer

☐ Le quorum n'étant pas atteint, la commission ne peut délibérer. Une nouvelle convocation sera transmise aux membres

E – Décision

MONTANT DE LA MODIFICATION :

- + 27 142.50 Euros HT pour le CCAS d'Etaples-sur-mer
- + 38 618.25 Euros HT pour la Ville d'Etaples-sur-mer
- + 65 760.75 Euros HT sur la durée résiduelle du marché soit 8 ans et 3 mois.

Après en avoir délibéré, la Commission d'Appel d'Offre émet l'avis suivant sur le projet d'avenant n° 3 au marché n° 2025-001 « Exploitation et maintenance des installations thermiques de la Ville d'Etaples-sur-mer et du CCAS d'Etaples-sur-mer (en groupement de commandes).

☒ FAVORABLE

☐ DEFAVORABLE

4 voix « pour »

0 voix « contre »

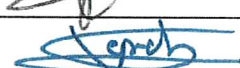
0 voix « abstention »

OBSERVATIONS DES MEMBRES DE LA COMMISSION :

■ Secrétariat de la commission d'appel d'offres :

Linda Boutillier – Adjointe Administrative principale 1^{ère} classe – En charge du service Marchés Publics de la Commune d'Etaples-sur-mer

F - Signature des membres de la commission d'appel d'offres.

Nom et prénom	Signature
Sébastien BAILLET	
Aurore WACOGNE	
Jean-Michel GOSSELIN	
Régis LEPRETRE	
René BONVOISIN	
Jean-Pierre LAMOUR	
Fabien RAMET	
Allison CALOIN	
Philippe RAMET	
Serge MATHIAS	
Paul BERRIER	



VILLE D'ETAPLES SUR MER

*_*_*_*_*

**EXPLOITATION ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS
THERMIQUES DE LA VILLE D'ETAPLES-SUR-MER ET DU CCAS
D'ETAPLES-SUR-MER (EN GROUPEMENT DE COMMANDES)**

**Modification n°3 du marché
passé selon la procédure formalisée de l'appel d'offre ouvert
en application des articles L 2124-1 et L 2124-2
ainsi que les articles R 2161-1 à R 2161-5
du code de la commande publique
avec la société ENGIE Solutions**

*_*_*_*_*

Avec incidence financière

ENTRE LES SOUSSIGNÉES :

La Ville d'Etaples sur Mer, représentée par son maire, monsieur Sébastien BAILLET, agissant en vertu de la délibération n° 2026-014 du 21 avril 2026

d'une part,

ET

Mme. Isabelle RAULT, représentant la société ENGIE Solutions – Direction Régionale Hauts de France, immatriculée sous le numéro SIRET 5520 4695 503377, située au 10 Avenue de Horizon 59 651 - VILLENEUVE D'ASCQ,

d'autre part.

Vu le décret n°2016-360 relatif aux marchés publics, notamment les articles 139-3, 139-6 et 25 I, auquel s'est substitué le Code de la Commande Publique, notamment les articles R.2124-1, R.2194-2 à 4 et R.2194-8 à 9,

Vu le marché n°2025_001 ayant pour objet l'exploitation des installations de chauffage, de traitement de l'air, de l'eau chaude sanitaire et d'aquariologie des bâtiments du Centre Communal d'Action Sociale et de la Ville d'Etaples-sur-Mer, notifié le 1^{er} février 2025, et prenant fin le 31 janvier 2035,

Vu la modification n°1 ayant pour objet la suppression du renouvellement prévu sur plusieurs installations, la modification de la date de renouvellement de plusieurs autres installations dans le cadre du plan de renouvellement, et la redéfinition de la valeur initiale des indices EBIQ et TE,

Vu la modification n°2 ayant pour objet, pour le site n°10 « Complexe des bergeries rugby/BZF », la mise à jour de la liste des équipements du site et des montants des prestations P2 et P3, ainsi que l'intégration de la prestation de la réfection de la chaufferie du site au titre du P3/2.

Considérant la nécessité d'intégrer au présent marché les prestations et redevances P2 et P3 des installations du nouveau site « Unité de vie Raoul Perrault »,

Considérant la nécessité d'intégrer au présent marché les prestations et redevances P2 et P3 des nouvelles installations du site existant n°29 « Gendarmerie ».

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet de la modification

La présente modification a pour objet :

- L'ajout des prestations et redevances P2 et P3 des installations du nouveau site « Unité de vie Raoul Perrault », prestations à charge du CCAS,
- L'ajout des prestations et redevances P2 et P3 des nouvelles installations du site existant n°29 « Gendarmerie », prestations à charge de la Ville d'Etaples-sur-mer.

Article 2 – Modifications contractuelles engendrées par le présent avenant

A) AJOUT DES PRESTATIONS ET REDEVANCES P2 ET P3 DES INSTALLATIONS DU NOUVEAU SITE « UNITE DE VIE RAOUL PERRAULT » - A charge du CCAS d'Etaples-sur-mer

Par le présent avenant, les prestations de maintenance et d'entretien courant (redevance P2), ainsi que de garantie totale (redevance P3), sont ajoutés pour les installations du nouveau site « Unité de vie Raoul Perrault ». La liste des équipements du nouveau site à entretenir sont les suivants :

Quantité	Marque, type et caractéristique	Année
1	Chaudière gaz Atlantic Varfree EVO	2024
1	Circulateur de recyclage chaudière WILO Para 25/8 – 75/IPWM1	
1	Circulateur de circuit de chauffage GRUNDFOS UPS 32-55 180	
1	Vase d'expansion ZILMET capacité 50 litres	
1	Armoire électrique	
1	Ballon ECS électrique Ariston capacité 300 litres	
14	Ballons ECS électrique Ariston capacité de 100 à 150 litres	

Par ailleurs, les montants des prestations P2 et P3 sur le nouveau site n°40 « Unité de vie Raoul Perrault » sont définis comme suit :

Site n°40 « Unité de vie Raoul Perrault »	P2 en € HT/an	P3/1 en €HT/an	P3/2 en €HT/an
Avenant 3	3 094.00 € HT/an	196.00 € HT/an	0,00 €HT/an

Ces modifications prennent effet au 1er octobre 2026 et engendrent une hausse du montant du marché de 3 290.00 € HT/an sur la durée du marché, soit 27 142.50 € HT sur la durée résiduelle du marché (8 ans et 3 mois).

B) AJOUT DES PRESTATIONS ET REDEVANCES P2 ET P3 DES NOUVELLES INSTALLATIONS DU SITE EXISTANT « GENDARMERIE » - A charge de la Ville d'Etaples-sur-mer

Par le présent avenant, les prestations de maintenance et d'entretien courant (redevance P2), ainsi que de garantie totale (redevance P3), sont ajoutés pour les nouvelles installations du site existant « Gendarmerie ». La liste des nouveaux équipements à entretenir sont les suivants :

Quantité	Marque, type et caractéristique	Année
8	Climatiseurs Toshiba 1 250 W	
1	Climatiseur Toshiba 2 000 W	
1	Ballon ECS électrique entre 100 et 150 litres	

Par ailleurs, les montants des prestations P2 et P3 sur le site n°29 « Gendarmerie » sont modifiés comme suit :

Site n°29 « Gendarmerie »	P2 en € HT/an	P3/1 en €HT/an	P3/2 en €HT/an
Marché avant modification n°3	578,00 €HT/an	64,00 €HT/an	0,00 €HT/an
Avenant 3	+ 4 524.00 € HT/an	+ 157.00 € HT/an	0,00 €HT/an

Ces modifications prennent effet au 1er octobre 2026 et engendrent une hausse du montant du marché de 4 681.00 € HT/an sur la durée du marché, soit 38 618.25 € HT sur la durée résiduelle du marché (8 ans et 3 mois).

Article 3 – Montant de la modification et nouveau montant du marché

Montant initial du marché : 1 408 630,00 € HT

Montant de la modification n°1 : - 19 520,00 € HT

Montant de la modification n°2 : + 95 562,68 €HT

Montant de la modification n°3 : 65 760.75 € HT (27 142.50 € HT pour le CCAS
38 618.25 € HT pour la Ville)

Nouveau montant du marché : 1 550 433.43 € HT (1 448 700.93 € HT pour la Ville)
101 732.50 € HT pour le CCAS)

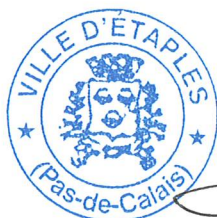
L'ensemble des avenants (1, 2 et 3) majore le montant initial du marché de 10.07 %

Article 4 – Clauses du marché

Toutes les clauses du marché initial et des avenants 1 et 2 non contraires à la présente modification restent applicables.

Fait à Etaples-sur-Mer, le

Le coordonnateur du groupement de commandes,
Bon pour accord,
valant acceptation,



Sébastien BAILLET
Maire d'Etaples-sur-mer

Fait à Villeneuve d'Ascq, le

Pour la société ENGIE Solutions,

**ISABELLE
RAULT**

Signature
numérique de
ISABELLE RAULT
Date : 2026.09.09
15:53:27 +02'00'